



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo et incommodo (classe 1)

Conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la SARL VEINER WEISSERT

a demandé l'autorisation

relative au stockage de substances et mélanges classés à Hosingen, 32, ZAER Op der Héi.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au service technique de l'administration communale Parc Hosingen du **8 mai 2024 au 22 mai 2024 inclus**, délai des réclamations écrites.

L'enquête des réclamations verbales aura lieu le **4 juin 2024 entre 09.00 et 10.00 heures** à la mairie à Hosingen.

Hosingen, le 7 mai 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

